



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2025

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois d'août 2025 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 350-2025 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping municipal et de la marina pour la saison 2026, abrogeant et remplaçant le Règlement 338-2024.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 7^e jour du mois d'août 2025.

Mélanie Ladouceur,

Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro : 350-2025

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 7 août 2025, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'août de l'an 2025.

Signé :

Mélanie Ladouceur

Adjointe à la direction générale et assistante-greffière